

FE-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-270 du 3 juillet 1998

Portant nomination de Madame Antoinette
KABINE née FRANCEGBE en qualité de
Conseiller Technique à l'Artisanat et au
Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

V la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret n° 98-220 du 15 Mai 1998 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 97-59 du 20 Février 1997 portant attributions, organisation
et fonctionnement du Ministère du Commerce et du Tourisme

SUR Proposition du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 juin 1998 ;

DECRETE :

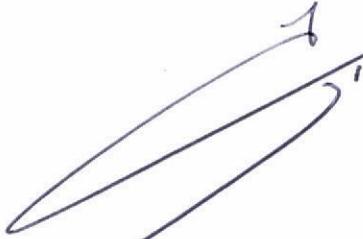
Article 1er.- Madame Antoinette KABINE née FRANCEGBE est nommée
Conseiller Technique à l'Artisanat et au Tourisme au Ministère du Commerce,
de l'Artisanat et du Tourisme.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressée et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 3 Juillet 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre du Commerce,
de l'Artisanat et du tourisme,



Marie Elyse GBEDO.-

Le Ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC MCAT 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSEE 1 JO 1